

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 104

Artikel: Communication aux producteurs suisses de films

Autor: Huelin, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«L'Oasis dans la Tourmente», «Die Oase im Sturm».

Une scène de l'exode avec Paul Henri Wild und Camylle Hornung.

originale pour la coquette somme de 111.000 dollars, soit environ un demi-million de francs suisses!

L'origine de cette « affaire » est si typiquement Hollywood qu'il faut la raconter. M. Lardner avait ce qu'on appelle ici un « angle », c'est-à-dire une fraction d'idée. Il en parla à Garson Kanin, metteur en scène de la RKO qui, reconnaissant les « possibilités » du sujet, lui proposa la collaboration de son frère Michael. L'idée fut développée par les deux jeunes gens sur 90 pages. C'est alors que Garson Kanin téléphona à New-York et raconta l'histoire à son amie Katherine Hepburn. Celle-ci prit feu et, après avoir lu la « story », s'envola aussitôt à Hollywood pour en parler aux directeurs de la Metro.

Pour bien comprendre la suite, il faut se rappeler que le dernier film de Katherine Hepburn, « Philadelphia Story », fut un succès sensationnel et qui rapportera

à la Metro probablement plusieurs millions. Et comme chacun à Hollywood est « estimé » d'après son dernier film, la Hepburn est aujourd'hui fort bien « cotée ».

La vedette remit alors aux chefs de la compagnie le précieux manuscrit, ne portant aucun nom d'auteur — et ces Messieurs soupçonnèrent les plus grands écrivains du monde. Suivant la « New York Times », toujours très bien informée, Katherine Hepburn leur déclara textuellement: « Je vous laisse la story pour 24 heures. Elle coûte 111.000 dollars. Vous devez vous décider jusqu'à demain. Si vous l'achetez, j'exige mon propre metteur en scène, George Stevens, et Spencer Tracy comme partenaire ». La Metro capitula et lorsque Miss Hepburn revint le lendemain, la société accepta toutes les conditions. Déjà, on tourne le film qui sera un des plus grands de l'année, avec Katherine Hepburn dans le rôle d'une journaliste politique, du genre de Dorothy Thompson, et Spencer Tracy comme reporter sportif du même journal.

Mais il ne faut pas croire que chaque sujet original sera payé cent mille dollars. Cela n'arrive qu'une fois, même à Hollywood, et seulement si une vedette insiste pour en interpréter le grand rôle.

J. W. (Hollywood).

Conférence des présidents et secrétaires des sections

Le 7 novembre se sont réunis à Aarau, sous la présidence de M. P. Gysler, conseiller national (Zurich), les présidents et secrétaires des associations professionnelles suisses et des unions cantonales affiliées à l'Union suisse des arts et métiers. La conférence a entendu des exposés sur la procédure d'autorisation pour l'ouverture

de nouvelles entreprises, l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la prorogation de l'arrêté fédéral sur les grands magasins, la déclaration de force obligatoire des contrats collectifs de travail et la création d'occasions de travail.

La conférence s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une procédure d'autori-

Schweizerische Filmkammer

Chambre suisse du cinéma

Camera svizzera della cinematografia

Berne, le 23 oct. 1941.

Communication

aux producteurs suisses de films.

Messieurs,

Le Secrétariat de l'Association cinématographique suisse nous informe que

Monsieur D. A. Pipanov, Postbox 430, Sofia,

s'intéresse à l'achat de films suisses qui auraient un certain caractère international et qu'il destinerait à l'exploitation en Bulgarie. Monsieur Pipanov est correspondant pour la Bulgarie du Schweizer-Film-Suisse.

M. Emilio Frey,

428, Avenida del Generalísimo Franco, Barcelone,

est également intéressé aux films suisses, y compris les documentaires. M. Frey est le correspondant pour l'Espagne de notre organe professionnel de publicité.

Comme nous l'avons fait précédemment, nous avons tenu cette fois aussi à attirer votre attention sur ces possibilités offertes à l'exportation suisse.

Saisissant cette occasion, nous prions à nouveau les producteurs de films de bien vouloir informer régulièrement notre secrétariat au cas où ils entrent en relations avec les maisons que nous leur indiquons et de nous faire savoir également le résultat de leurs pourparlers. Dans l'intérêt d'une réglementation du problème des échanges sur le terrain cinématographique, il est très important que nous possédions des renseignements précis relatifs à l'écoulement des films suisses à l'étranger. Nous en avons besoin également pour examiner avec la Division du commerce dans quelle mesure cette question peut être résolue au moyen des traités de commerce.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Chambre Suisse du Cinéma,
Secrétariat: L. Huelin.